



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX ANNEE 2025

Demande à effectuer **10 jours ouvrés avant** la date souhaitée pour le début de la réalisation des travaux (**dossier complet**)

Veillez noter qu'un RDV sur site sera à prévoir avant délivrance de l'arrêté

Nom et adresse de la Société

.....

APE..... SIRET

Téléphone.....Fax.....Email.....

Nom du client et Adresse des travaux

.....

Date et horaires des travaux

.....

Nature de Travaux et engin utilisé (Echafaudage préciser la longueur en ml)

.....

N° de Permis de Construire ou N° de déclaration préalable.....

Le document portant l'accord du Service de l'Urbanisme doit être joint à la présente demande

Nous joindre obligatoirement un extrait de registre K-Bis datant de moins de 3 mois + plan, croquis et photo de l'endroit précis à réserver + l'annexe « prescriptions générales » signée

**Droits de voirie à payer : 59,35 € droit fixe + tarif stationnement ou occupation du domaine public
Selon la délibération du 20 décembre 2024**

Stationnement : Il est à noter que pour les places de stationnement non matérialisées au sol, il sera considéré 1 place par tranche de 5 mètres linéaires occupés. (**Merci de cocher les cases**)

- 10,85 € pour la réservation d'emplacement de stationnement payant pour travaux / jour / emplacement
- 7,40 € pour la réservation d'emplacement de stationnement non payant pour travaux / jour / emplacement
- 79,95 € pour le secteur piétonnier / jour/ véhicule / par mobilier (droit forfaitaire compris)
- 194,30 € pour l'occupation de la chaussée pour une rue barrée/ jour (droit forfaitaire compris)
- 36,75 € pour appareil de levage, sapine, toupie, grue placée ou développant en saillie sur la voie publique / unité / jour
- 81,90 € pour l'occupation au sol de la voie publique par caisson, benne amovible ou camion benne / jour
- 0,95 € pour échafaudages fixes, mobiles, suspendus, palissade, échelle ou base de vie / jour et le m² d'emprise au sol (minoration de 50 % à compter du second mois d'installation).

Tout arrêté demandé et non annulé par écrit 72 heures avant la date des travaux sera facturé au demandeur.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

PRESCRIPTIONS GENERALES LIEES A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PROTECTION DES PIETONS :

- Assurer en permanence la continuité du cheminement piéton sécurisé, dans la mesure du possible sur trottoir, d'une largeur minimale d'1m60, réductible à 0,90m de manière ponctuelle.
- A défaut de maintenir le passage des piétons sur trottoir, le passage pourra être reporté sur stationnements (passage en lice), sécurisé et en respectant les largeurs minimales imposées.
- En cas de cheminement piéton interrompu, des panneaux invitant les piétons à emprunter le trottoir d'en face seront positionnés en amont et en aval du chantier

SIGNALISATION :

- Signaler toute saillie sur chaussée par panneaux de signalisation routière réglementaire (AK5, K8, AK3, k5A,...)
- Déporter toute signalisation routière masquée par un chantier pour qu'elle reste visible des usagers.
- Mise en place de dispositifs rétro-réfléchissants rouges et blancs pour les dispositifs dépassants sur chaussée.

BENNE :

- Pose de plaques de répartition obligatoire sous la benne + signalisation adéquate (CF paragraphe signalisation ci-dessus)
- Sur chaussée, pose de la benne parallèlement à la bordure et à 0,20m du trottoir
- Enlèvement immédiat d'une benne pleine ou au plus tard en fin de journée.

TENUE DU CHANTIER :

- Aucun stockage de matériaux ou déblais sur le domaine public sauf autorisation contraire.
- Les accès aux concessionnaires et bouches incendie doivent rester libre d'accès.
- Aucun obstacle à l'écoulement des eaux dans le caniveau
- Domaine public aux abords du chantier tenu quotidiennement en parfait état de propreté sous peine d'intervention des services municipaux pour nettoyage à vos frais.

Tout arrêté non annulé 72h avant la date de début des travaux sera facturé au demandeur.

En cas de dépassement des dates d'autorisation, le demandeur devra procéder à une demande de prolongation 48h avant la date de fin initialement prévue.

Le demandeur
(date et signature)